



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 27 JAN. 2021

Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 97607

V/Réf.: 260571/044263 | Réf.APC: 20201457

Monsieur le Ministre,

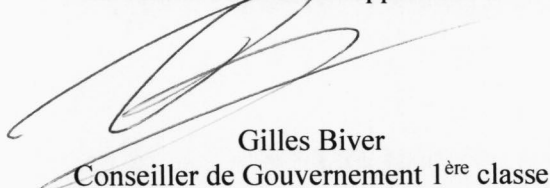
En réponse à votre requête du 2 novembre 2020 par laquelle vous sollicitez ex-post l'autorisation pour l'abattage de 2 arbres longeant la route CR 334 de Clervaux à Maulusmühle sur le territoire de la commune de WINCRANGE, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde ex-post l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé le long de la route CR 334 de Clervaux à Maulusmühle sur le territoire de la commune de WINCRANGE, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 2 arbres.
3. Les arbres seront remplacés sur place ou le long de la N12 près de Lentzweiler par 2 sujets haute-tige d'essence feuillue autochtone pour le 15 avril 2022 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
4. Il sera renoncé à la plantation de spécimens de l'essence *Fraxinus excelsior*.
5. En cas de reprise moindre des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
6. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Gilles Biver
Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de WINCRANGE